

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2020

N° DEL2020_02_16

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni à **huis-clos** à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

28 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 26 février 2020

OBJET : TRAVAUX – ACHATS D'EQUIPEMENTS BASKET

Les appareils d'affichage de basket du Goh-Lanno sont vieillissants, il convient de les remplacer.

Pour la salle bleue, il s'agirait d'un affichage chrono d'un montant de 1 440 € TTC qui est nécessaire en raison de la montée en régionale de l'équipe de basket féminine.

Pour la salle Ulvoas, ce serait un nouveau pupitre, pour un montant de 1 128 € TTC qui dispose de plus d'option que l'actuel.

Concernant la salle verte, il s'agirait d'un afficheur, pour un montant de 3 234 € TTC.

Enfin, il serait nécessaire d'acquérir un panneau simple d'affichage, d'un montant de 5 802 € TTC, qui permettrait l'utilisation par les clubs des 2 salles en simultanée ou lors d'utilisation de la salle Kermorvan pour

Envoyé en préfecture le 01/04/2020

Reçu en préfecture le 01/04/2020

Affiché le **02/04/2020**

ID : 056-215601774-20200305-DEL2020_02_16-DE

des compétitions (exemple : tennis). Ces équipements sont également utilisés par d'autres clubs comme le volley.

C'est l'entreprise BODET qui a proposé les meilleurs prix.

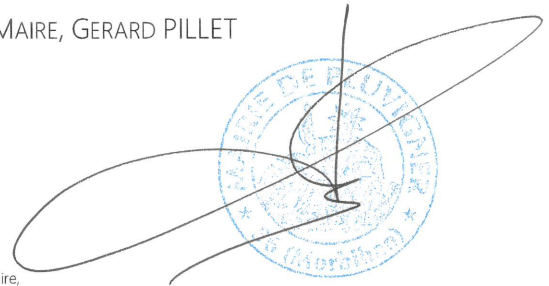
Vu l'avis favorable de la commission travaux du 12 février 2020 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES ACQUISITIONS. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 05.03.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2020

N° DEL2020_02_17

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni à **huis-clos** à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

28 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 26 février 2020

OBJET : TRAVAUX – EQUIPEMENT BADMINTON

Le matériel actuel commence à présenter des signes d'usure, les structures sont à remplacer.

L'entreprise CASAL SPORT a proposé un prix à 3 653,14 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 12 février 2020 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES ACQUISITIONS. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 01/04/2020

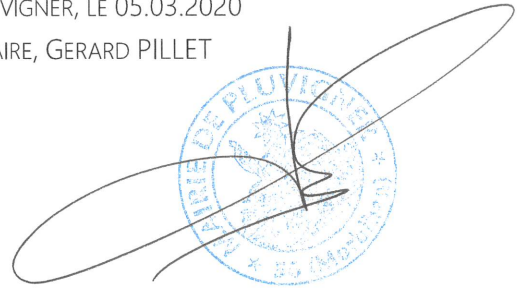
Reçu en préfecture le 01/04/2020

Affiché le **02/04/2020**

ID : 056-215601774-20200305-DEL2020_02_17-DE

A PLUVIGNER, LE 05.03.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET



VOTES : 29 pour

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2020

N° DEL2020_02_18

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni à **huis-clos** à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

28 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 26 février 2020

OBJET : TRAVAUX – POSE DE FILTRES SUR LES VITRAGES DE L'ÉCOLE MATERNELLE J. ROLLO ET DE LA MAIRIE

Afin de garantir la confidentialité de certains bureaux, un film sera posé sur les vitrages à l'école maternelle par la société GLASTINT, pour un montant de 389,76 € TTC.

Concernant la mairie, c'est la société FILMATEC qui a proposé un prix de 1 044,58 € TTC.

Vu l'avis favorable de la commission travaux du 12 février 2020 ;

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE CES TRAVAUX. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 01/04/2020

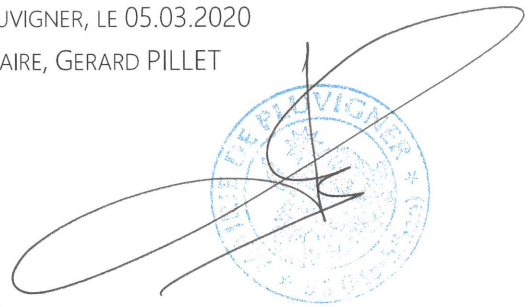
Reçu en préfecture le 01/04/2020

Affiché le **02/04/2020**

ID : 056-215601774-20200305-DEL2020_02_18-DE

A PLUVIGNER, LE 05.03.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET



VOTES : 29 pour

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2020

N° DEL2020_02_19

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni à **huis-clos** à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

28 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCAION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 26 février 2020

OBJET : PERSONNEL ET CONCERTATION – MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS

Dans le cadre de l'évolution des missions demandées au mécanicien, il est proposé de renommer son emploi et de l'étendre au grade des agents de maîtrise.

N°	Ancienne appellation	Nouvelle appellation	Grades
BAT 4	Agent polyvalent, mécanicien	Chef du garage	Adjoint technique Adjoint technique principal 2 ^{ème} classe Adjoint technique principal 1 ^{ère} classe Agent de maîtrise.

Vu l'avis favorable de la commission du personnel du 11 février 2020 ;

Envoyé en préfecture le 01/04/2020

Reçu en préfecture le 01/04/2020

Affiché le **02/04/2020**

ID : 056-215601774-20200305-DEL2020_02_19-DE

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE LA MODIFICATION DU TABLEAU DES EMPLOIS PERMANENTS. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

A PLUVIGNER, LE 05.03.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2020

N° DEL2020_02_20

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni à **huis-clos** à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

28 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 26 février 2020

OBJET : AFFAIRES SCOLAIRES – DEFINITION DU COUT DE L'ÉLEVE PUBLIC 2019

Afin d'établir une parité entre école publique et école privée, la commune participe au coût de fonctionnement des écoles privées en leur versant chaque année une subvention, calculée sur le coût de l'élève public de l'année n-1.

Une distinction du coût de l'élève primaire et maternelle est mise en place depuis 2013.

La commission des finances a validé le coût de l'élève public 2019 se décomposant ainsi :

	Montant total	Part maternelle	Part élémentaire
EFFECTIFS ROLLO SEPT 2019	371	136	235
COÛT /ELEVE	643 €	1 269 €	280 €

Ce forfait exclut les aides aux voyages scolaires

Calcul des versements OGEC 2019 avec distinction maternelle / primaire

St Guigner	Effectifs pluvignois sept 2019	Coût élève	Versement annuel
maternelle	116	1 269 €	147 204 €
primaire	205	280 €	57 400 €
		total	204 604 €

Ste Anne	Effectifs pluvignois sept 2018	Coût élève	Versement annuel
maternelle	44	1 269 €	55 836 €
primaire	80	280 €	22 400 €
		total	78 236 €

TOTAL OGECS Ste Anne et St Guigner	282 840 €
---	------------------

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE LE COÛT D'UN ELEVE DU PUBLIC POUR L'ANNEE 2019. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

VOTES : 29 pour

A PLUVIGNER, LE 05.03.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
 - Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2020

N° DEL2020_02_21

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni à **huis-clos** à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

28 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 26 février 2020

OBJET : JEUNESSE ET MONDE ASSOCIATIF – INSCRIPTIONS POUR LES JOUTES DU LOC'H

Comme chaque année, des équipes pluvignaises représentent la commune lors de cette manifestation.

Il est proposé de prendre en charge les frais d'inscription d'un montant de 150 € par équipe.

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE LA PRISE EN CHARGE DES FRAIS D'INSCRIPTION AUX JOUTES DU LOC'H. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 01/04/2020

Reçu en préfecture le 01/04/2020

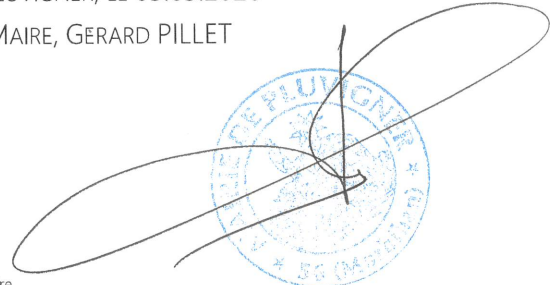
Affiché le **02/04/2020**

ID : 056-215601774-20200305-DEL2020_02_21-DE

A PLUVIGNER, LE 05.03.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2020

N° DEL2020_02_22

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni à **huis-clos** à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

28 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETARE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 26 février 2020

OBJET : URBANISME – REMBOURSEMENT DE LA PART PUBLIQUE DU RACCORDEMENT A L'ELECTRICITE D'UN PETITIONNAIRE

M. Lionel MENARD, pétitionnaire ayant obtenu un permis de construire rue du Véniel, a bénéficié d'une extension du réseau électrique. Il a dû régler l'intégralité des travaux.

La commune a à prendre en charge la partie correspondant au domaine public.

Le montant total des travaux est de 4 362,48 € et la part publique est de 3 126,96 €.

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE LE REMBOURSEMENT AU PETITIONNAIRE DE LA PART PUBLIQUE DU RACCORDEMENT EVALUEE A 3 126,96 €. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 01/04/2020

Reçu en préfecture le 01/04/2020

Affiché le **02/04/2020**

ID : 056-215601774-20200305-DEL2020_02_22-DE

A PLUVIGNER, LE 05.03.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET



VOTES : 29 pour

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2020

N° DEL2020_01_23

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni à **huis-clos** à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

28 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

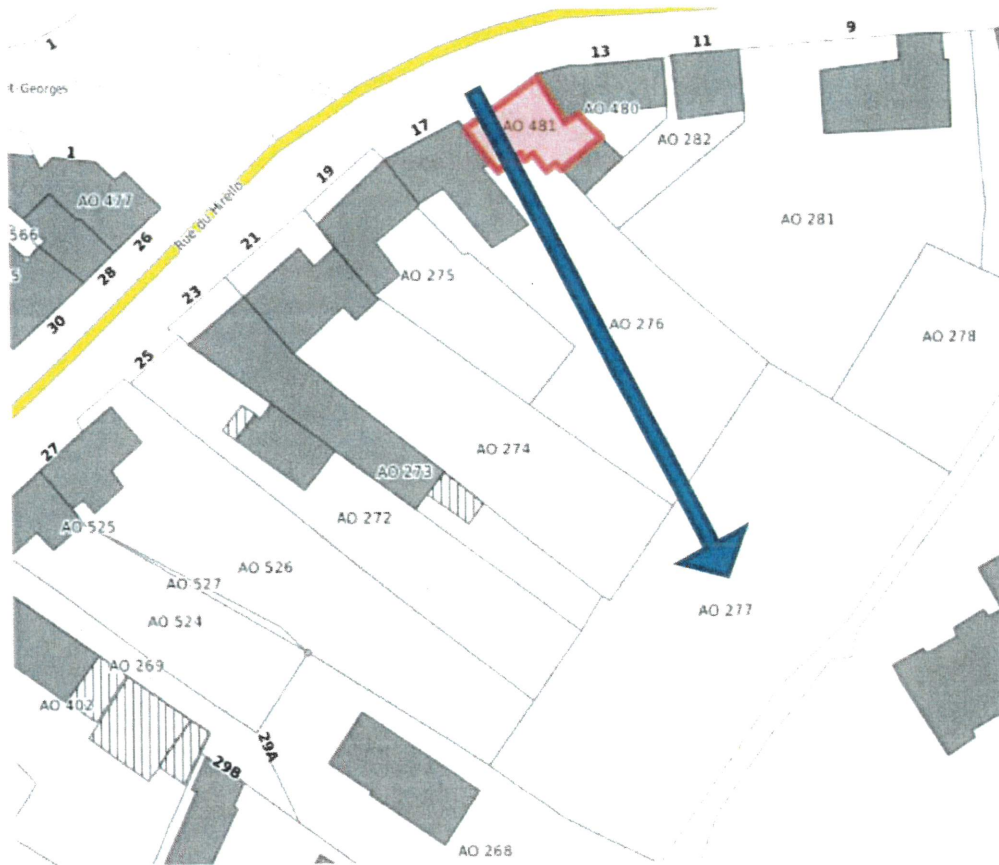
SECRETARE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 26 février 2020

OBJET : **URBANISME - CREATION D'UNE SERVITUDE DANS LE CADRE DU PROJET « LES AMIS DE LA COURETTE »**

L'association va acquérir auprès du CCAS la parcelle AO 277 et une partie de la parcelle AO 276p pour réaliser leur projet d'habitat participatif.

La parcelle AO 481 appartient à la commune et il est donc nécessaire de constituer, sur cette parcelle, une servitude de passage des piétons et véhicules et une servitude passage de canalisations souterraines pour tous réseaux sur la parcelle AO 481 au profit des parcelles AO 276p et AO 277.



VOTE : APRES DELIBERATION, A 28 POUR ET 1 CONTRE, LE CONSEIL MUNICIPAL, VALIDE LA CONSTITUTION DE CETTE SERVITUDE. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

VOTES : 28 pour – 1 contre

A PLUVIGNER, LE 05.03.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission. .

2020/



COMMUNE DE PLUVIGNER
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 5 MARS 2020

N° DEL2020_02_24

NOMBRE DE CONSEILLERS :

En exercice : 29

Présents : 28

Votants : 29

L'an deux mille vingt, le jeudi 5 mars à 19h30, le Conseil municipal de la commune de Pluvigner, dûment convoqué, s'est réuni à **huis-clos** à la Mairie, sous la présidence de M. PILLET Gérard, Maire.

28 Elus présents lors du vote : PILLET Gérard ; BODIC Bernard ; OLLIVIER Sylvie ; LE FUR Michel ; LE GOUEFF Viviane ; GAUTER Jean-Pierre ; HINGRAY Diane ; RICHARD Bruno ; RIO Aurélie ; GUEGAN Yvette ; LE BAYON Maurice ; THOMAS Patrice ; GUILLO Christian ; LE BRUCHEC Marie-Christine ; LE BOULAIRE Patricia ; LE LETTY Jacqueline ; BRIENT Pascal ; MOIZAN Jérôme ; LE CLANCHE Vincent ; SAILLE Emmanuelle ; ROBIC Bernard ; LE CAM Martine ; JUIF Alain ; GUEHENNEC Yvonnick ; LE TARNEC Sandra ; BOTUHA Eric ; RIO Stéphane ; CARÉRIC Mélanie.

1 Pouvoir :

M. MÉNARD Jean-Marie donne pouvoir à M. GUEHENNEC Yvonnick.

SECRETAIRE DE SEANCE : BRIENT Pascal

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : le 26 février 2020

OBJET : AFFAIRES SOCIALES – VOTE DE LA SUBVENTION AU CCAS

Comme chaque année, la commune participe au budget du CCAS par l'intermédiaire d'une subvention de fonctionnement.

Le montant de cette participation était chaque année de 70 000 €.

Pour l'exercice, 2020, plusieurs investissements sont à réaliser, la demande du CCAS est alors de 75 000 €.

VOTE : APRES DELIBERATION, A L'UNANIMITE, LE CONSEIL MUNICIPAL VALIDE L'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION DE 75 000 € AU CCAS. M. LE MAIRE EST DESIGNE POUR SIGNER TOUT DOCUMENT.

Envoyé en préfecture le 31/03/2020

Reçu en préfecture le 01/04/2020

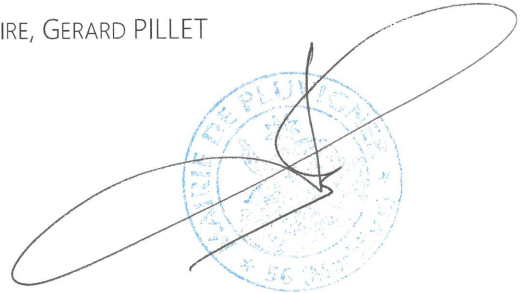
Affiché le **02/04/2020**

ID : 056-215601774-20200305-DEL2020_02_24-DE

A PLUVIGNER, LE 05.03.2020

LE MAIRE, GERARD PILLET

VOTES : 29 pour



Le Maire,

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Rennes, Hôtel de Bizien, 3, contour de la Motte – CS44416 – 35004 Rennes Cedex, dans un délai de 2 mois à compter de sa réception par le représentant de l'Etat et sa publication et/ou transmission.